



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

**Sur l'évaluation environnementale stratégique globale
sur les hydrocarbures et celle propre à Anticosti**

Présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

14 janvier 2016

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 3^e trimestre 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-289-6

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Des politiques arrimées à la lutte au réchauffement climatique.....	4
3.	Un processus qui comporte de sérieuses lacunes.....	5
	3.1 Un manque d'indépendance	6
	3.2 Une précipitation injustifiée.....	6
	3.3 Un substitut inadéquat aux audiences du BAPE	7
4.	Des conditions essentielles à l'exploitation des hydrocarbures.....	8
	4.1 Une société d'État comme maître d'œuvre.....	9
	4.2 Le respect des normes socio-environnementales.....	9
	4.3 Investir les profits publics de manière adéquate.....	11
	4.4 Un développement socialement acceptable	12
	4.5 S'inscrire dans la lutte aux changements climatiques.....	13
	4.6 Des projets rentables et faisables	15
	4.7 Déployer une stratégie industrielle structurante.....	18
5.	Le transport des hydrocarbures et Énergie Est	18
6.	Une transition équitable pour les travailleurs et les travailleuses	19
	6.1 Une entrave à la transition	20
	6.2 L'avenir du secteur pétrochimique.....	20
	6.3 Le gaz naturel comme énergie de transition	21
	Liste des recommandations	22

1. Introduction

Centrale syndicale la plus importante au Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 600 000 personnes dans l'ensemble des secteurs d'activité économique et des régions québécoises.

Depuis longtemps, la FTQ réclame une réflexion globale sur la filière des hydrocarbures ainsi que la tenue de consultations publiques sur la question. Dans le cadre de son plan d'action sur les hydrocarbures déposé en mai 2014, le gouvernement a prévu deux évaluations environnementales stratégiques (ÉES), soit une sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et une autre sur l'île d'Anticosti.

Or, ces deux ÉES comportent des lacunes tellement sérieuses que l'on ne peut pas les considérer comme étant légitimes. Dans son désir d'aller rapidement de l'avant avec l'exploitation des hydrocarbures, surtout pour Anticosti, le gouvernement est prêt à faire fi des principes qui sont à la base même du développement durable. Pour la FTQ, cette consultation ne correspond pas à ce que nous revendiquons depuis plusieurs années. Considérant l'importance des enjeux, comme la lutte aux changements climatiques et le développement économique dans l'ensemble des régions québécoises, il faut se pencher sur la pertinence d'exploiter ou non les hydrocarbures québécois.

La FTQ appuie les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique. Pour respecter ses cibles ambitieuses, le Québec devra nécessairement réduire sa consommation de combustibles fossiles. D'ici 2050, l'économie québécoise devra, pratiquement, s'être affranchie de sa dépendance aux hydrocarbures. Favoriser leur exploitation dans un tel contexte nous apparaît inconséquent. Pour la FTQ, il serait préférable de mettre davantage d'énergie pour planifier la transition vers une économie plus sobre en carbone plutôt que d'aller de l'avant avec des projets d'exploitation comme celui d'Anticosti. Même le premier ministre a récemment exprimé son peu d'enthousiasme pour les projets d'exploitation d'hydrocarbures en sol québécois¹. Il s'agit d'un revirement important considérant que le gouvernement était favorable au développement de la filière des hydrocarbures². Nous estimons que le gouvernement doit cesser d'envoyer des signaux contradictoires et se positionner clairement en faveur d'une transition vers une économie plus verte.

¹ RIOUX, Christian, « Couillard enterre (presque) Anticosti », *Le Devoir*, 5 décembre 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/457216/le-quebec-a-la-cop-21-couillard-enterre-presque-anticosti] (consulté le 7 janvier 2016).

² QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures*, mai 2014, p.1.

2. Des politiques arrimées à la lutte au réchauffement climatique

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement poursuit plusieurs réformes qui touchent de près ou de loin l'exploitation des hydrocarbures au Québec et la lutte aux changements climatiques. Malheureusement, la cohérence entre l'ensemble de ces initiatives laisse à désirer.

Premièrement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prépare une réforme en profondeur de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit le principal outil de protection de l'environnement au Québec. Le MDDELCC a également dévoilé ses cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2030. Plusieurs pistes de solutions ont été mises de l'avant, ce qui aura des impacts sur l'ensemble des secteurs d'activité économique. La stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a également été publiée.

Deuxièmement, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a déposé cet été le projet de loi n° 49³. Ce dernier envoie un signal très clair en faveur de l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (Old Harry). Le MERN s'apprête également à dévoiler une nouvelle politique énergétique (2016-2025) après des consultations publiques loin d'être à la hauteur des attentes. À la suite de la publication du rapport final de l'ÉES globale, le gouvernement prévoit le dépôt d'un projet de loi sur les hydrocarbures.

Troisièmement, la politique économique du gouvernement favorise la mise en valeur des hydrocarbures québécois. Par l'entremise de sa filiale Ressources Québec, la société d'État Investissement Québec est actionnaire minoritaire des entreprises Junex et Pétrolia et détient une participation de 35 % de la coentreprise Hydrocarbures Anticosti.

Pour s'assurer de réduire les émissions de GES et d'effectuer une transition vers une économie plus propre, le gouvernement doit arrimer l'ensemble de ses politiques à la lutte aux changements climatiques. Les initiatives des ministères — notamment la politique économique, la politique énergétique et la stratégie industrielle — doivent s'inscrire dans une seule et même logique. Pour y arriver, le gouvernement se doit d'élaborer un plan de transition vers une économie verte de concert avec les syndicats et les partenaires de la société civile.

Revendication n° 1 : La FTQ demande à ce que les politiques gouvernementales soient arrimées à la lutte aux changements climatiques et qu'un plan de transition vers une économie verte soit élaboré avec la société civile.

³ QUÉBEC, *Projet de loi n°49 : Loi assurant la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.*

3. Un processus qui comporte de sérieuses lacunes

Les deux premières ÉES, soit celle en milieu marin (2009-2013) et celle sur le gaz de schiste (2011-2014) constituaient des versions complètement dénaturées de ce que devrait être une ÉES. Malheureusement, le gouvernement n'a pas appris de ces deux expériences. L'ÉES globale sur les hydrocarbures et celle sur Anticosti ressemblent davantage à des exercices de relations publiques qu'à de véritables consultations.

Premièrement, ces deux ÉES violent l'esprit de la Loi sur le développement durable. Avec un processus aussi déficient, comment peut-on respecter le principe de cette loi qui traite de la participation et de l'engagement consistant à développer « une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique⁴ »?

Deuxièmement, ces deux ÉES sont loin de correspondre aux meilleures pratiques comme définies par l'OCDE⁵. La pertinence d'exploiter les hydrocarbures n'est pas évaluée et l'on ne soumet pas de scénarios de rechange. L'ÉES intervient tardivement dans le processus alors que des permis ont déjà été délivrés et qu'un projet de loi a été déposé. Aussi, la participation du public demeure pour le moment limitée aux consultations publiques, alors qu'une ÉES constitue un « processus itératif à plusieurs étapes avec boucles de rétroaction⁶ ». L'on ignore si la population sera de nouveau consultée après la publication du rapport final.

Finalement, cette consultation s'inscrit en porte à faux avec la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)⁷. Entrée en vigueur en octobre 2001, cette convention importante a été ratifiée par l'Union européenne. Bien que le Canada ne l'ait ni signée ni ratifiée, les principes de cette convention permettent d'évaluer si les deux ÉES correspondent aux meilleures pratiques à l'échelle internationale.

⁴ Principe « participation et engagement » de la Loi sur le développement durable.

⁵ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *L'évaluation environnementale stratégique – Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement*, Paris, 2006, p.34.

⁶ *Ibid.*

⁷ NATIONS UNIES, *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, [En ligne] [www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf] (Consulté le 5 novembre 2015).

3.1 Un manque d'indépendance

Dans son plan d'action sur les hydrocarbures, le gouvernement a clairement indiqué être « favorable au développement de la filière⁸ ». Cette position devient problématique lorsqu'elle se situe au cœur des démarches d'une évaluation environnementale stratégique. Dans l'ÉES globale, l'on ne s'arrête jamais sur la pertinence d'exploiter ou non les hydrocarbures. L'on met plutôt l'accent sur les risques et les moyens d'atténuer les impacts de cette exploitation. Selon la convention d'Aarhus, la participation du public doit commencer dès le début de la procédure, « c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence⁹ ». Ce n'est malheureusement pas le cas pour ces deux ÉES.

Ce n'est pas le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui pilote l'ÉES globale, mais un comité directeur coprésidé par les sous-ministres du MERN et du MDDELCC. De plus, l'État, par l'entremise d'Investissement Québec, a conclu des placements privés avec plusieurs entreprises du secteur pétrolier et gazier. Cela remet en question l'indépendance du processus. Il aurait probablement été plus prudent d'attendre la fin des consultations publiques de cette ÉES avant d'aller de l'avant avec de tels investissements.

3.2 Une précipitation injustifiée

Ce serait un euphémisme que d'affirmer que le gouvernement procède trop rapidement. Le document de consultation ainsi que les études complémentaires ont été rendus publics le 28 octobre. Les consultations ont eu lieu à la mi-novembre, ce qui a laissé environ deux semaines pour analyser l'ensemble des documents et des études en plus de produire un mémoire. À la dernière minute, l'on a modifié la date de dépôt des mémoires pour permettre aux groupes et aux individus de soumettre leur analyse deux semaines après le dépôt de la dernière étude du plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA). Ces délais freinent la participation publique, ce qui constitue encore une fois une violation des principes de la Convention d'Aarhus. En effet, « pour les différentes étapes de la procédure de participation du public, il est prévu des délais raisonnables laissant assez de temps pour informer le public [...] et pour que le public se prépare et participe effectivement aux travaux tout au long du processus décisionnel en matière d'environnement¹⁰ ».

D'ailleurs, le document de consultation a été rédigé alors que plusieurs études sont encore en cours. Durant les consultations, près de 20 études sur un total de 64 n'étaient toujours pas disponibles. Les études ne tiendront pas compte non plus des forages exploratoires sur l'île

⁸ QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures*, mai 2014, p.1.

⁹ NATIONS UNIES, *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, 25 juin 1998, article 6 (4).

¹⁰ *Ibid.*, article 6 (3).

d'Anticosti puisque ceux-ci seront menés à l'été 2016¹¹. Pourquoi le gouvernement précipite-t-il les choses dans un contexte où le document de consultation indique qu'il n'y aurait pas d'exploitation d'hydrocarbures avant 2020? Cet empressement nous apparaît injustifié. Il aurait été préférable d'attendre d'avoir l'ensemble des données en main avant d'entreprendre les consultations.

Le ministre du MDDELCC, David Heurtel, avait pourtant affirmé que l'ÉES globale permettrait aux Québécois et aux Québécoises de se « faire une tête sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures¹² ». Mais comment peut-on susciter la participation et l'engagement des citoyens, des citoyennes et des groupes en imposant des délais aussi courts?

3.3 Un substitut inadéquat aux audiences du BAPE

Le BAPE, quoique perfectible, constitue selon nous une institution importante. Cet organisme permet l'exercice de la démocratie grâce à une implication du public et à une procédure qui n'est pas judiciairisée. Pour plusieurs projets d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures, des municipalités, des groupes et de communautés réclament la tenue d'audiences publiques du BAPE. Le gouvernement a cependant annoncé que ces projets seront étudiés dans le cadre de l'ÉES globale. Pensons notamment aux trois projets d'exploitation en Gaspésie (Bourque, Galt et Haldimand)¹³ ainsi qu'au projet de transport par train vers le port pétrolier de Belledune au Nouveau-Brunswick¹⁴.

Or, peut-on vraiment considérer cette ÉES globale comme un substitut adéquat aux audiences du BAPE? À titre d'exemple, le document de consultation ne fait pas mention du projet Belledune et le bilan des connaissances sur le transport des hydrocarbures par voie terrestre y consacre un seul paragraphe¹⁵. Or, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévoit la publication d'une étude d'impact d'un projet ainsi que la tenue d'une

¹¹ SHIELDS, Alexandre, « Porte ouverte aux hydrocarbures », *Le Devoir*, 8 avril 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/436607/porte-ouverte-aux-hydrocarbures] (Consulté le 5 novembre 2015).

¹² BÉLAIR-CIRINO, Marco, « L'évaluation environnementale stratégique est un "travail pédagogique", dit le ministre Arcand », *Le Devoir*, 3 juin 2014, [En ligne] [www.ledevoir.com/politique/quebec/409922/hydrocarbures-l-évaluation-environnementale-stratégique-est-un-travail-pédagogique-dit-le-ministre-arcand] (Consulté le 5 novembre 2015).

¹³ SHIELDS, Alexandre, « Pas d'études du BAPE en Gaspésie », *Le Devoir*, 5 octobre 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/451744/pas-d-etudes-du-bape-en-gaspesie] (Consulté le 5 novembre 2015).

¹⁴ CHÊNES, Jean-François, « L'opposition au projet de Belledune s'organise au Québec », *Ici Radio-Canada*, 18 juin 2015, [En ligne] [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/06/18/011-projet-belledune-opposition-quebec.shtml>] (Consulté le 5 novembre 2015).

¹⁵ TRÉPANIÉ, Martin et al., *Bilan des connaissances. Transport des hydrocarbures par modes terrestres au Québec*, rapport de projet, CIRANO, Polytechnique Montréal et Centre Risque & Performance, mars 2015, p.88

séance d'information et d'audiences publiques. À moins de nous tromper, cela ne semble pas être le cas ici. Cette substitution risque de constituer une entrave majeure à l'acceptabilité sociale de ces projets. Nous doutons que cette ÉES soit suffisante et croyons que le gouvernement devrait envisager de mandater le BAPE pour tenir des consultations à propos de ces projets.

4. Des conditions essentielles à l'exploitation des hydrocarbures

Pour que le développement des hydrocarbures en sol québécois soit acceptable, le gouvernement doit respecter l'ensemble des conditions suivantes :

1. Mettre sur pied une société d'État qui sera maître d'œuvre de l'exploitation des hydrocarbures;
2. Garantir le respect des normes socio-environnementales les plus strictes et l'engagement de la responsabilité financière des entreprises participantes en cas de dommages environnementaux;
3. Investir les profits publics dans la transition vers des énergies propres ou toute autre activité jugée pertinente;
4. S'assurer que le développement soit respectueux des communautés;
5. Inscire, de façon cohérente, l'exploitation des hydrocarbures dans la lutte aux changements climatiques;
6. Démontrer que les projets d'exploitation sont rentables et faisables;
7. Déployer une stratégie industrielle pour consolider certains secteurs existants et créer de nouvelles filières contribuant à la diversité des économies régionales et locales.

Comme mentionné plus haut, nous ne disposons pas d'assez de temps pour analyser en profondeur l'ensemble de ces critères par rapport aux résultats des nouvelles études de l'ÉES. Cependant, nous estimons qu'à l'heure actuelle, plusieurs conditions ne semblent pas être respectées.

D'après le document de consultation, le potentiel en hydrocarbures de plusieurs bassins, dont celui de la Gaspésie, des basses-terres du Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent, demeure théorique. Ainsi, « les connaissances sont encore fragmentaires et aucun développement commercial à grande échelle n'est prévu à courte échéance¹⁶ ». C'est en raison du trop grand nombre d'inconnues sur ces bassins géologiques que seule l'île d'Anticosti a fait l'objet d'un scénario de développement. Soulignons que les réserves d'hydrocarbures de l'île sont

¹⁶ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.190.

principalement composées de gaz de schiste. Pour cette raison, et à cause des délais très serrés, notre analyse portera principalement sur Anticosti.

4.1 Une société d'État comme maître d'œuvre

Si le gouvernement souhaite exploiter les hydrocarbures en sol québécois, la FTQ estime qu'il doit créer une nouvelle société d'État vouée à ce domaine ou élargir le mandat de la Société québécoise d'initiatives pétrolières. « Les mandats de cette entreprise publique seront assez étendus. Ils devront lui permettre de reprendre les rôles de l'exploitation des ressources pétrolière et gazière du Québec de manière intégrée, c'est-à-dire des activités d'exploration et d'exploitation jusqu'au raffinage, et d'œuvrer en partenariat avec des entreprises privées. Aussi, la société d'État sera tenue d'assurer un rythme d'exploitation qui respecte les communautés et l'environnement, et de sécuriser les approvisionnements¹⁷ ».

Dans la synthèse des connaissances et le document de consultation, on ne semble pas envisager cette option. Le gouvernement semble plutôt privilégier les participations dans le capital-actions d'entreprises privées. À cet égard, le gouvernement est actionnaire minoritaire de Junex (16,5 %), de Pétrolia (16,2 %) et détient 35 % des parts de la coentreprise Hydrocarbures Anticosti¹⁸. Au même titre qu'Hydro-Québec existe pour exploiter le potentiel hydroélectrique du Québec, ce devrait être une société d'État qui exploite, s'il y a lieu, le potentiel d'hydrocarbures québécois.

Revendication n° 2 : La FTQ réclame la mise sur pied d'une société d'État dont le mandat serait de développer les ressources fossiles en partenariat avec des entreprises privées.

4.2 Le respect des normes socio-environnementales

Le chantier environnement des ÉES comporte 35 études dont 10 encore indisponibles lors des consultations. Bien que nous n'ayons pas pu approfondir le contenu de l'ensemble de ces études faute de temps, nous demeurons inquiets quant aux conséquences de l'exploitation et du transport des hydrocarbures sur l'environnement. Dans sa revue de littérature de décembre 2014, le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits et services (CIRAIG) recommandait « une mise en veille temporaire de cette industrie [NDLR pétrolière et gazière] pendant la recherche de plus amples informations¹⁹ ». Depuis, a-t-on obtenu toutes les informations nécessaires pour s'assurer d'un développement respectueux de l'environnement?

¹⁷ FTQ, *Déclaration de politique sur l'énergie*, 30^e Congrès de la FTQ, novembre 2013, p.8

¹⁸ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.217.

¹⁹ CIRAIG, *Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec*, décembre 2014, p.ix.

Sinon, comment le gouvernement entend-il réconcilier le principe de précaution, comme énoncé dans la Loi sur le développement durable, et la décision d'exploiter les hydrocarbures en l'absence de certitude scientifique?

Évidemment, l'enjeu des impacts environnementaux est extrêmement vaste. Étant donné l'état avancé de la réflexion sur Anticosti, nos commentaires se limiteront surtout à l'exploitation en milieu terrestre.

D'abord, nous nous questionnons sur les impacts de la mise en valeur des hydrocarbures sur les ressources hydrauliques. Pour la FTQ, l'eau ne constitue pas une simple marchandise, mais un droit humain fondamental. Il s'avère donc important de protéger la ressource, et ce, surtout dans un contexte d'incertitude et de manque de connaissances scientifiques²⁰. Comme l'on envisage d'exploiter du gaz et du pétrole de schiste (Formation de Macasty), il faudrait inévitablement utiliser la fracturation hydraulique, ce qui aura des impacts majeurs. Pensons notamment aux importants volumes d'eau nécessaires à la fracturation, à la contamination des aquifères ainsi qu'à la dégradation des milieux humides. À cet égard, l'ingénieur-géologue Marc Durand indique que la distance entre la Formation de Macasty et la limite inférieure des aquifères ne permet pas de minimiser les risques de contamination²¹. À première vue, cet enjeu majeur ne semble pas avoir été approfondi dans le document de consultation.

Ensuite, le gouvernement doit s'assurer de l'engagement de la responsabilité financière des entreprises en cas de dommages environnementaux. Selon le scénario « optimisé », 4155 puits seront forés sur l'île d'Anticosti. Or, il n'existe actuellement aucune solution technologique pour garantir l'intégrité des puits de manière définitive, ces puits vont tôt ou tard émettre des fuites²². Dans son dernier rapport sur les gaz de schiste, le BAPE indiquait que « même avec la mise sur pied d'un fonds, financé par l'industrie, qui aurait pour objectif d'assurer l'entretien et la réparation des puits devenus orphelins, le risque que les puits fermés constituent, un jour, un passif environnemental pour le Québec est réel²³ ».

²⁰ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.35.

²¹ DURAND, Marc, *Les hypothétiques gisements d'hydrocarbures non conventionnels au Québec – Anticosti*, lettre ouverte déposée dans le cadre de la consultation pour les ÉES Hydrocarbures et ÉES-Anticosti, mars 2015, p.8-9, [En ligne] [www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/HY_20150228_010_Marc_Durand2.pdf] (Consulté le 5 novembre 2013).

²² COLLECTIF SCIENTIFIQUE SUR LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mai 2014, p.12.

²³ BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Rapport d'enquête et d'audience publique, rapport 307, novembre 2014, p.396.

Le document de consultation de l'ÉES souligne également que « les exigences en matière de réhabilitation de sites et de fermeture de puits sont assez floues²⁴ ». Pour la FTQ, il est fondamental que ce soit l'industrie qui paie pour les dommages environnementaux qu'elle a causés.

Puis, la restauration des sites d'extraction sur Anticosti soulève plusieurs questions. À la lecture du document de consultation, le processus semble simple et linéaire : aménagement des plateformes, forage des puits, production d'hydrocarbures, restauration des plateformes et reboisement du site²⁵. A-t-on l'assurance que les entreprises financeront la restauration de ces sites? Est-ce que l'industrie aura une obligation de résultat pour le reboisement et la restauration des sites, et ce, même à long terme?

Revendication n° 3 : La FTQ demande à ce que les entreprises d'exploration et d'exploitation soient entièrement responsables des dégâts environnementaux causés, de la restauration des sites ainsi que des conséquences à long terme de l'exploitation des hydrocarbures.

4.3 Investir les profits publics de manière adéquate

Dans le premier document synthèse sur l'ÉES globale²⁶, on fait état de plusieurs enjeux quant à l'utilisation des redevances pétrolières et gazières, étant donné qu'il s'agit de ressources non renouvelables. Selon le document, « la totalité de la rente de la ressource non renouvelable devrait être investie dans du capital humain, environnemental, physique ou financier, sinon il y aura réduction du capital de la nation, dont souffriront les générations futures²⁷ ». On propose plusieurs pistes de solution, dont l'utilisation des redevances pour réduire la dette. La commission d'enquête du BAPE de novembre 2014 sur les gaz de schiste avait également recommandé de verser les redevances dans le Fonds des générations²⁸. Le plus récent document de consultation demeure cependant muet sur cette question.

Si le gouvernement souhaite exploiter les hydrocarbures québécois, il doit rejeter avec vigueur l'idée de rembourser la dette avec les profits publics. Le Fonds des générations est déjà alimenté, entre autres, par les revenus miniers, l'indexation du bloc patrimonial et les redevances

²⁴ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.155.

²⁵ *Ibid.*, p.177.

²⁶ MDDELCC, *Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles*, Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, 2015, p.78-80.

²⁷ *Ibid.*, p.78.

²⁸ BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Rapport d'enquête et d'audience publique, rapport 307, novembre 2014, p.333.

hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés. Selon le dernier budget provincial, les versements à ce Fonds passeront de 1,25 G\$ en 2014-2015 à 3,45 G\$ en 2019-2020²⁹. Alors qu'il faut réinvestir dans les services publics et préparer la transition vers une économie plus propre, le gouvernement consacre des sommes colossales au remboursement de la dette.

La FTQ soutient que les profits publics dégagés par l'exploitation des hydrocarbures doivent être investis dans un fonds dédié au développement d'une économie québécoise fondée sur des énergies propres et à toute autre activité jugée pertinente collectivement. À force de mettre l'accent sur la dette, l'on finit par oublier l'immense passif environnemental qui sera légué aux générations futures.

Revendication n° 4 : La FTQ demande à ce que les profits publics dégagés par l'exploitation des hydrocarbures soient investis dans un fonds dédié au développement d'une économie québécoise fondée sur des énergies propres et à toute autre activité jugée pertinente collectivement.

4.4 Un développement socialement acceptable

Au Québec, la filière des gaz de schiste souffre d'un manque d'acceptabilité sociale³⁰, un constat d'ailleurs partagé par une multitude de groupes de la société civile ainsi que par la FTQ lors des consultations du BAPE en 2010³¹. Bien qu'il soit quelque peu hasardeux de transposer l'expérience des gaz de schiste à l'île d'Anticosti, il existe tout de même des similitudes entre ces deux cas. Après tout, la fracturation hydraulique entraîne les mêmes inconvénients, et ce, peu importe le lieu d'exploitation.

Le document de consultation contient les résultats préliminaires d'une étude, encore indisponible, énonçant certains éléments favorisant l'acceptabilité sociale des projets³². En voici quelques passages clés :

« [...] les éléments qui favoriseront une meilleure acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des hydrocarbures sont ceux qui auront été élaborés à partir d'une vision collective du développement des projets énergétiques au Québec et d'une planification globale du développement de la filière à travers le

²⁹ FINANCES QUÉBEC, *Le plan économique du Québec, budget 2015-2016*, Québec, mars 2015, p.A19.

³⁰ GENDRON, Corinne et Alice FRISER, *Revue de littérature critique sur l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures*, réalisée dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉÉS) globale sur les hydrocarbures au Québec, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable ESG UQÀM, mars 2015, p.10.

³¹ FTQ, *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste*, Commission du bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Longueuil, novembre 2010, p.8.

³² QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.31.

temps. Les projets dont on aura analysé les solutions de rechange possibles, y compris le statu quo, sont également susceptibles d'être mieux perçus en ce qui a trait à la justification du projet³³. »

« [...] la participation du public à la prise de décision constituerait un facteur central dans le développement de la position d'une communauté à l'égard d'un projet énergétique³⁴. »

Comme nous l'avons expliqué précédemment, cette consultation est loin d'être exemplaire et de correspondre aux conditions favorisant l'acceptabilité sociale. Pour la FTQ, l'exploitation des hydrocarbures doit être socialement acceptable pour les populations. Uniquement en raison du déficit de légitimité de cette consultation, nous considérons qu'il sera très difficile d'assurer l'acceptabilité sociale des projets d'exploitation d'hydrocarbures.

4.5 S'inscrire dans la lutte aux changements climatiques

Déjà, l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES en 2020, soit 20 % par rapport à 1990, est plus qu'improbable à moins d'instaurer de nouveaux moyens draconiens³⁵. D'ailleurs, les projections du MDDELCC montrent que les émissions de GES iront en augmentant si l'on maintient le statu quo³⁶. Soulignons que l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois viendrait sans doute compromettre l'atteinte des cibles de 2030 et de 2050 puisqu'il n'y aurait pas d'exploitation d'ici 2020³⁷.

Tableau : Cibles de réduction d'émissions de GES du Québec³⁸

Horizon	Effort de réduction (par rapport à 1990)	Bilan des émissions de GES (mégatonnes d'équivalent CO₂)
1990	0 %	84,7 Mt
2020	20%	68 Mt
2030	37,5%	52,9 Mt
2050	80-95%	16,9 Mt à 4,2 Mt

³³ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.314

³⁴ *Ibid.*, p.316.

³⁵ LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2014, p.20.

³⁶ MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.31.

³⁷ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.88.

³⁸ MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.33.

D'après les évaluations du CIRAIG, une exploitation à petite échelle des gaz de schiste augmenterait les émissions moyennes annuelles de GES d'environ 2,5 mégatonnes de CO₂ (Mt) tandis qu'une exploitation à grande échelle aurait un impact de 19 Mt³⁹. Soulignons que les émissions fugitives⁴⁰ sont déterminantes pour calculer le bilan des émissions des gaz de schiste. Or, les études scientifiques sont loin d'être consensuelles : certaines indiquent que le niveau est faible tandis que d'autres vont jusqu'à affirmer que le gaz de schiste est aussi polluant que le charbon. Cette absence d'incertitude avait d'ailleurs amené le BAPE à demander que l'on approfondisse les connaissances au sujet des émissions fugitives⁴¹. A-t-on aujourd'hui davantage d'informations à ce sujet?

Selon les scénarios du gouvernement pour Anticosti, « les émissions annuelles de GES seraient de l'ordre de 1,4 million de tonnes en équivalent CO₂ durant la période maximale de développement des puits⁴² ». Dans l'optique où l'exploitation débiterait en 2020, le pic de production serait atteint 30 ans plus tard, en 2050. À ce moment, le Québec doit avoir effectué une transition vers une économie sobre en carbone et avoir réduit ses émissions de 80 % à 95 % par rapport au niveau de 1990. Sans mesures d'atténuation, les émissions liées à Anticosti (1,4 Mt) constitueraient une partie majeure des émissions en 2050 qui doivent s'élever entre 16,9 Mt (8 %) et 4,2 Mt (33 %).

Avant de cautionner l'exploitation des hydrocarbures, nous demandons au gouvernement de préciser les moyens qui seront mis de l'avant pour réduire les émissions de GES. Pour le moment, le document de consultation n'apporte aucune réponse à ces questions. L'on indique seulement que « dans tous les cas, l'industrie devra déployer des efforts importants et mettre rapidement en place des mesures d'atténuation afin de réduire les émissions de GES découlant de ses activités⁴³ ». Quelles sont ces mesures d'atténuation et quel est leur degré d'efficacité? Nous déplorons le flou entretenu par le gouvernement.

Revendication n° 5 : La FTQ demande au gouvernement de spécifier quels seront les moyens privilégiés pour réduire les émissions de GES engendrés par l'exploitation des hydrocarbures québécois.

³⁹ BUREAU DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Rapport synthèse des résultats du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits et services (CIRAIG) sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre de la filière du gaz de schiste au Québec*, décembre 2013, p.15.

⁴⁰ Émissions intentionnelles et non intentionnelles des systèmes d'extraction, de traitement et de livraison des combustibles fossiles. BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Rapport d'enquête et d'audience publique, rapport 307, novembre 2014, p.xviii.

⁴¹ *Ibid.*, p.274.

⁴² QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.88.

⁴³ *Ibid.*, p.88.

4.6 Des projets rentables et faisables

Dans le document de consultation, l'on a élaboré trois scénarios d'exploitation d'hydrocarbures pour l'île d'Anticosti (plus, moins et optimisé). Ils diffèrent les uns des autres selon le nombre de plateformes aménagées, le nombre de puits forés ainsi que le nombre d'années de la période de production. Dans le scénario optimisé, l'on estime pouvoir récupérer 11 683 milliards de pieds cubes de gaz naturel (Gpi³) et 584 millions de barils (Mbp) durant toute la période de production. En proportion, le gaz naturel (77,5 %) est beaucoup plus présent que le pétrole (22,5 %).

Avec les paramètres du scénario « optimisé », l'on a évalué le potentiel commercial d'Anticosti selon deux options, soit la transformation par liquéfaction du gaz naturel dans un navire-usine ou la construction d'un gazoduc sous-marin jusqu'en Gaspésie. D'après les résultats de ces simulations, la probabilité que l'exploitation des hydrocarbures soit rentable s'élève à 80 % pour l'option navire-usine et à 86 % pour l'option gazoduc. Sur une période de production de 75 ans, les bénéfices nets sont estimés à 71 G\$ (navire-usine) et à 75 G\$ (gazoduc). Ces résultats amènent les auteurs de l'ÉES à affirmer « qu'une production commerciale d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti pourrait être économiquement rentable⁴⁴ ». Évidemment, ce potentiel de rentabilité dépend d'un grand nombre de facteurs, dont la confirmation du potentiel en hydrocarbures de la Formation de Macasty.

Tableau 38 : Estimations des bénéfices de l'exploitation des hydrocarbures (en milliards de dollars constants de 2020, sur la base du scénario « Optimisé »)

	Navire- usine	Gazoduc
Revenus	203	164
Moins :		
- Investissements	35	37
- Dépenses (incluant impôts et redevances)	98	53
Bénéfices nets	71	75

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* Le gouvernement détient une participation de 35 % dans Hydrocarbures Anticosti et des participations dans le capital-actions de Junex et de Pétrolia.

Source : QUÉBEC, Évaluation environnementale stratégique, document de consultation, octobre 2015, p.187.

⁴⁴ QUÉBEC, Évaluation environnementale stratégique, document de consultation, octobre 2015, p.196.

En tenant compte de sa participation en capital-actions dans les entreprises d'exploitation, du régime de redevances ainsi que de l'impôt sur le revenu des entreprises, l'on estime que le gouvernement pourrait bénéficier de 46 G\$ (navire-usine) ou de 48 G\$ (gazoduc) durant la période de production (75 ans).

Tableau 39 : Ensemble des bénéfices pour le gouvernement du Québec (en milliards de dollars constants, sur la base du scénario « Optimisé »)

	Navire-usine	Gazoduc
Bénéfices ¹		
- Participation dans Hydrocarbures Anticosti	23	24
- Participation dans le capital-actions de Junex et de Pérolia	4	4
Impôts sur le revenu des sociétés	7	7
Redevances ²	13	13
TOTAL	46	48

Source : QUÉBEC, Évaluation environnementale stratégique, document de consultation, octobre 2015, p.187.

Bien que ces simulations apparaissent utiles dans la prise de décision, elles demeurent problématiques pour plusieurs raisons. D'abord, une grande incertitude persiste quant à la validité des hypothèses. Il s'agit bien sûr d'une observation préliminaire puisque les délais serrés ne nous permettent pas d'aller en profondeur sur cette question. Par exemple, est-il raisonnable d'estimer le coût moyen d'un forage de puits à 8,8 M\$? Devrait-on attribuer une valeur plus élevée pour la fermeture d'un puits, présentement à 180 000 \$, considérant le risque de devoir surveiller les fuites de plus de 4000 puits, et ce, sur de très longues périodes, voire même à perpétuité⁴⁵?

Ensuite, les analyses tiennent uniquement compte des dépenses reliées directement au projet⁴⁶. Pour que cette analyse soit complète, il faut tenir compte de l'ensemble des coûts directs et indirects associés à l'exploitation des hydrocarbures. Voici quelques exemples :

- Les garanties financières nécessaires en cas de dommages environnementaux, notamment pour la surveillance des puits fermés;

⁴⁵ CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES, *Incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste au Canada*, Comité d'experts chargé de l'évaluation Harnacher la science et la technologie pour comprendre les incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste, Ottawa, 2014, p.228.

⁴⁶ Dans les simulations sur Anticosti, l'on tient uniquement compte des investissements (forages, infrastructures de traitement, de stockage et de transport, etc.) et des dépenses courantes (coûts fixes et variables d'exploitation du projet, coûts de transport des hydrocarbures, coûts de fermeture des puits, coûts des droits d'émission, fiscalité et redevances).

- Le financement d'infrastructures routières sur l'île. Le document de consultation n'a pas indiqué si ces dernières seraient entièrement assumées par les promoteurs privés⁴⁷;
- Les mesures d'atténuation, par exemple l'implantation d'une usine de traitement des eaux usées;
- La surveillance des phénomènes sismiques pouvant être causés par la fracturation hydraulique;
- Les impacts sociaux et économiques sur les communautés;
- Les coûts de formation.

Puis, il existe une grande incertitude quant à la rentabilité des projets d'exploitation en raison de l'évolution du marché du pétrole et du gaz naturel dans les prochaines décennies. Les actions des gouvernements visant à limiter le réchauffement climatique contribueront à une décroissance du marché des hydrocarbures. Le document de consultation fait état de ce risque, en plus d'indiquer que la demande en gaz naturel « devrait décroître en Amérique du Nord⁴⁸ ». Or, c'est principalement ce qui pourrait être exploité sur l'île d'Anticosti.

Pour que le projet soit rentable, la principale étude de l'ÉES indique que le prix du gaz naturel doit se situer entre 3,18 \$ US/kpi³ et 3,62 \$ US/kpi³ et celui du pétrole entre 81 \$ US/baril et 82 \$ US/baril (dollars constants 2020)⁴⁹. Les pronostics sur le prix à long terme des hydrocarbures sont innombrables et souvent contradictoires. Nous pouvons toutefois affirmer avec une certaine assurance que l'exploitation des hydrocarbures sur Anticosti constitue un projet risqué. Selon une étude de la banque Citi, qui est d'ailleurs citée dans un document de consultation du MDDELCC⁵⁰, les projets de gaz naturel liquéfié (GNL) et les projets de gaz de schiste autres que ceux des États-Unis (*non-US shale*) sont les plus à risque dans une perspective à long terme⁵¹. L'institution financière recommande donc d'investir uniquement dans les projets les plus prometteurs. Est-ce que celui d'Anticosti en fait partie? Il s'agit là d'une question qui mériterait d'être examinée de plus près dans le rapport final de l'ÉES.

⁴⁷ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.242.

⁴⁸ *Ibid.*, p.204.

⁴⁹ FINANCES QUÉBEC, *Évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti*, évaluation environnementale stratégique propre à l'île d'Anticosti, octobre 2015, p.4.

⁵⁰ MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.53.

⁵¹ CITI, « Energy Darwinism II: Why a Low Carbon Future Doesn't Have to Cost the Earth », *Citi GPS: Global Perspectives & Solutions*, août 2015, p.87.

4.7 Déployer une stratégie industrielle structurante

L'exploitation des hydrocarbures en sol québécois permettra sans doute de créer des emplois bien rémunérés qui contribueront à la vitalité économique de plusieurs régions du Québec. D'après les simulations contenues dans le document de consultation, le projet d'Anticosti permettrait de maintenir ou de créer environ 2000 emplois par année sur l'ensemble de la période de production, ce qui n'est pas négligeable.

L'utilité de ce type d'analyse est toutefois limitée parce qu'elle ne place pas l'exploitation des hydrocarbures dans le contexte global du développement économique local et régional. En effet, cette industrie pourrait avoir un effet déstructurant important. S'il donne son aval à cette industrie, le gouvernement doit également élaborer une stratégie industrielle cohérente et structurante « de manière à consolider certains secteurs existants et à créer de nouvelles filières contribuant ainsi à la diversité des économies régionales et locales⁵² ».

Revendication n° 6 : La FTQ demande au gouvernement d'élaborer une stratégie industrielle de manière à consolider certains secteurs existants et à créer de nouvelles filières contribuant ainsi à la diversité des économies régionales et locales.

5. Le transport des hydrocarbures et Énergie Est

Le chantier transport des ÉES comprend deux bilans des connaissances (maritime et voies terrestres) ainsi que quatre études dont une seule était disponible lors des consultations. Pourtant, la synthèse produite en mars 2015 mettait en évidence le manque de connaissances par rapport à plusieurs éléments dont le transport routier des hydrocarbures, les accidents lors de transbordements, les mesures de contrôle et de suivi de la part des autorités de réglementation ainsi que les risques du projet Énergie Est associés à la traverse de cours d'eau⁵³. Or, il ne sera pas possible d'obtenir des précisions sur ces éléments avant la publication du rapport final de l'ÉES globale⁵⁴.

Les enjeux en matière de transport sont multiples et importants, pensons seulement aux dangers liés au transport ferroviaire. Toutefois, nous limiterons notre analyse au projet de pipeline Énergie Est de TransCanada. Dans un mémoire conjoint avec Unifor, un syndicat affilié à la FTQ, nous avons eu l'occasion d'expliquer les raisons derrière notre appui au renversement

⁵² FTQ, *Réflexions préliminaires sur l'énergie*, document présenté dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec, 2013, p.17.

⁵³ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.229.

⁵⁴ MDDELCC, *Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles*, évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures, Québec, 2015, p.36.

de la ligne 9B d'Enbridge. Ce projet assurait une sécurité énergétique accrue et favorisait le maintien et la création d'emplois, notamment dans les activités de transformation des ressources pétrolières.

En appliquant ces mêmes critères au projet du pipeline Énergie Est de TransCanada, force est de constater qu'il n'y répond pas aussi bien. Cela nous amène à émettre de sérieux doutes quant à la pertinence du projet. D'abord, le projet transportera 1,1 million de barils de pétrole par jour, et ce, principalement pour l'exportation. Avec, entre autres, l'inversion prochaine de la ligne 9B, les raffineries du Québec n'auront probablement besoin que d'une petite partie du pétrole transporté par ce pipeline.

Ensuite, la contribution de ce projet à la création et au maintien d'emplois de qualité risque d'être limitée, mis à part durant la phase de construction. Dans son plan d'action sur les hydrocarbures, le gouvernement avait estimé que le projet pourrait créer 200 emplois durant la phase d'exploitation notamment grâce à l'implantation d'un terminal maritime⁵⁵. Or, TransCanada vient d'annoncer qu'elle y renonçait⁵⁶. Selon les évaluations du Conference Board, seulement 33 emplois seront créés durant la phase d'exploitation du pipeline⁵⁷. Ainsi, nous doutons qu'Énergie Est ait un impact majeur sur la consolidation des emplois ou la création de nouveaux emplois au Québec.

D'autres enjeux sont également soulevés par Énergie Est. Ce projet favorise l'expansion de l'industrie des sables bitumineux alors que 85 % des ressources pétrolières canadiennes doivent rester enfouies afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau acceptable⁵⁸. De plus, l'acceptabilité sociale est loin d'être acquise puisqu'une multitude de groupes et de municipalités s'y opposent. Le pipeline risque également de contaminer les cours d'eau et met en péril des écosystèmes fragiles et des aires protégées.

6. Une transition équitable pour les travailleurs et les travailleuses

Dans le document de consultation, l'on parle brièvement, voire très peu, de la question des emplois dans les secteurs qui dépendent des hydrocarbures. Pourtant, la lutte aux changements climatiques passe nécessairement par une restructuration majeure de l'économie québécoise. La

⁵⁵ QUÉBEC, *Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures*, mai 2014, p.21

⁵⁶ ARSENAULT, Julien et Pierre SAINT-ARNAUD, « Le projet Énergie Est n'aura pas de port au Québec », *La Presse*, 5 novembre 2015, [En ligne] [www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201511/05/01-4917568-le-projet-energie-est-naura-pas-de-port-au-quebec.php] (Consulté le 5 novembre 2015).

⁵⁷ SHIELDS, Alexandre, « TransCanada revoit son tracé au Québec », *Le Devoir*, 18 décembre 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/458241/la-facture-du-projet-d-oleoduc-energie-est-bondit-de-presque-4-milliards] (consulté le 6 janvier 2016).

⁵⁸ MCGLADE, Christophe et Paul EKINS, « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2 °C », *Nature*, vol. 517, n° 7533, p.190.

transition vers une économie propre nécessitera d'importants investissements dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Il faudra apprendre à consommer autrement, à se déplacer autrement, mais surtout à travailler et à produire autrement.

6.1 Une entrave à la transition

Nous craignons que les investissements dans les hydrocarbures québécois compromettent la transition vers une économie plus propre. Investissement Québec a déjà consacré d'importantes sommes afin d'exploiter les hydrocarbures sur Anticosti. Est-ce là une façon adéquate de structurer l'économie du Québec pour les décennies à venir? Nous en doutons sérieusement.

D'autres solutions existent pour mettre le Québec sur la voie d'une économie propre et durable. Par exemple, le potentiel de création d'emplois est beaucoup plus élevé dans les filières des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Selon une étude de Blue Green Canada, un même investissement crée de six à huit fois plus d'emplois dans le secteur des énergies propres, de l'efficacité énergétique et du transport collectif que dans l'industrie des hydrocarbures⁵⁹. La réduction de la consommation de pétrole constitue également une solution porteuse pour créer des emplois, améliorer la balance commerciale et rehausser les investissements dans l'économie locale⁶⁰.

6.2 L'avenir du secteur pétrochimique

En 2010, le Québec consommait « un total de 15,3 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) dont 1,6 Mtep ont été utilisés pour la chauffe, 2,3 Mtep pour des procédés industriels, et 11,4 Mtep pour le transport⁶¹ ». La lutte aux changements climatiques nécessite que l'on diminue notre dépendance au pétrole, en électrifiant les transports par exemple. Or, le document de consultation est complètement silencieux sur la question de l'avenir des emplois de la filière pétrolière.

Pour nous, la réduction de la consommation de pétrole ne constitue pas un enjeu désincarné. Au Québec, la filière pétrolière et les industries connexes emploient plus de 51 000 personnes⁶². Des milliers de travailleurs et de travailleuses risquent de perdre leur emploi, ce qui ne sera pas sans impact sur la vitalité de plusieurs communautés québécoises. Pensons notamment à la

⁵⁹ BLUE GREEN CANADA, *More Bang for our Buck. Canada Can Create More Energy Jobs and Less Pollution*, 2012.

⁶⁰ REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Vingt milliards de dollars de plus en six ans. Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*, 2014.

⁶¹ LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2014, p.161.

⁶² QUÉBEC, *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*, consultation publique, novembre 2013, p.24.

fermeture de la raffinerie Shell, une catastrophe pour les travailleurs, les travailleuses ainsi que pour l'Est de Montréal.

Dans le document de consultation, le gouvernement estime que la consommation de pétrole « se maintiendrait entre 140 000 et 250 000 barils par jour en 2030⁶³ » comparativement à des importations d'environ 350 000 barils par jour en 2012⁶⁴. Donc, en 15 ans, la consommation de pétrole au Québec pourrait considérablement diminuer, ce qui aura nécessairement des impacts sur les emplois dans la fabrication de produits du pétrole au Québec.

Revendication n° 7 : La FTQ exige que le gouvernement s'assure que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. Nous recommandons au gouvernement, entre autres, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées.

6.3 Le gaz naturel comme énergie de transition

Dans la transition vers une économie plus verte, la FTQ et ses affiliés considèrent que le gaz naturel a un rôle important à jouer. En effet, le gaz naturel émet moins de gaz à effet de serre que le mazout, ce qui constitue un avantage pour le transport routier, le chauffage résidentiel et industriel ainsi que pour les procédés industriels.

Considérant qu'Anticosti contient d'abord et avant tout du gaz naturel, nous croyons qu'une réflexion plus large doit être tenue sur son rôle dans le portefeuille énergétique québécois. D'après le document de consultation, il semble y avoir peu de débouchés pour le gaz naturel produit au Québec à cause des contrats d'approvisionnement qui viennent à échéance en 2030⁶⁵. Si l'exploitation commence dans les prochaines années, le gaz de schiste d'Anticosti devra probablement être exporté, ce qui ne contribue pas à la sécurité énergétique du Québec. Bref, nous demandons des précisions quant à l'utilisation du gaz naturel dans la transition vers une économie plus propre.

CLÉ/yh
SEPB-574

⁶³ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.200.

⁶⁴ QUÉBEC, *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*, consultation publique, novembre 2013, p.20.

⁶⁵ QUÉBEC, *Évaluation environnementale stratégique*, document de consultation, octobre 2015, p.199.

Liste des recommandations

Revendication n° 1 : La FTQ demande à ce que les politiques gouvernementales soient arrimées à la lutte aux changements climatiques et qu'un plan de transition vers une économie verte soit élaboré avec la société civile.

Revendication n° 2 : La FTQ réclame la mise sur pied d'une société d'État dont le mandat serait de développer les ressources fossiles en partenariat avec des entreprises privées.

Revendication n° 3 : La FTQ demande à ce que les entreprises d'exploration et d'exploitation soient entièrement responsables des dégâts environnementaux causés, de la restauration des sites ainsi que des conséquences à long terme de l'exploitation des hydrocarbures.

Revendication n° 4 : La FTQ demande à ce que les profits publics dégagés par l'exploitation des hydrocarbures soient investis dans un fonds dédié au développement d'une économie québécoise fondée sur des énergies propres et à toute autre activité jugée pertinente collectivement.

Revendication n° 5 : La FTQ demande au gouvernement de spécifier quels seront les moyens privilégiés pour réduire les émissions de GES engendrés par l'exploitation des hydrocarbures québécois.

Revendication n° 6 : La FTQ demande au gouvernement d'élaborer une stratégie industrielle de manière à consolider certains secteurs existants et à créer de nouvelles filières contribuant ainsi à la diversité des économies régionales et locales.

Revendication n° 7 : La FTQ exige que le gouvernement s'assure que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. Nous recommandons au gouvernement, entre autres, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées.